

Doc. 10761

9 décembre 2005

Emissions de la centrale nucléaire de Sellafield

Question écrite n°471 au Comité des Ministres

Réponse du Comité des Ministres

adoptée à la 950^e réunion des Délégués des Ministres (7 décembre 2005)

I. Question écrite n°471 de M. Hagberg (Doc. 10591)

La communauté internationale devrait faire en sorte de persuader le Royaume-Uni de réduire les émissions de plutonium de la centrale nucléaire de Sellafield. Les problèmes ont commencé en août 2004 lorsque la centrale de Sellafield a été autorisée à porter ses émissions de plutonium à 700 GBq. Le plutonium émet des radiations radioactives de type alpha qui, dans le pire des cas, peuvent anéantir le matériel génétique humain et animal.

La nécessité de réduire les émissions à Sellafield apparaît de nouveau comme une question brûlante. Selon des informations, le 18 avril, une fuite de 20 tonnes d'acide nitrique contenant de l'uranium et du plutonium s'est produite. Il a été signalé que cette fuite avait libéré quelque 200 kg de plutonium.

Nous vivons à l'heure actuelle dans un monde où les problèmes environnementaux se multiplient et face auxquels chacun de nous doit prendre ses responsabilités. La centrale nucléaire britannique de Sellafield représente une part importante de la production européenne d'énergie. Parallèlement, les gouvernements européens ont un rôle important à jouer lorsqu'il s'agit d'empêcher les émissions radioactives sur l'ensemble de notre continent. La crainte que l'énergie nucléaire suscite chez beaucoup de gens est souvent liée à la gestion des déchets radioactifs.

A la lumière de ce qui précède, M. Hagberg,

Demande au Comité des Ministres,

Quelles mesures il entend prendre pour persuader le Gouvernement britannique de réduire les émissions radioactives de l'usine de retraitement des déchets nucléaires de Sellafield.

II. Réponse du Comité des Ministres

Le Comité des Ministres a pris note avec intérêt de la Question écrite n°471 concernant les émissions de la centrale nucléaire de Sellafield (Royaume-Uni), et aimerait rappeler que le Conseil de l'Europe, bien qu'il n'ait pas de compétences précises dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires, s'emploie à améliorer la protection de l'environnement ainsi que la qualité de vie des citoyens européens. A cet égard, le Troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement a encouragé notre Organisation à soutenir des politiques intégrées en matière d'environnement et de prévention des catastrophes naturelles et des accidents technologiques. Le Conseil de l'Europe apporte son soutien aux normes et orientations spécialisées élaborées dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui visent à protéger les populations et l'environnement des effets nocifs possibles des radiations émises par les centrales nucléaires. Dans ce contexte, le Comité des Ministres note que le Royaume-Uni assure qu'il se conforme au principe de précaution s'agissant des émissions de la centrale de Sellafield, et que des émissions sont inférieures aux normes internationales agréées. Le Comité des Ministres a été informé par le Royaume-Uni que l'incident cité, qui a été découvert le 18 avril, n'a entraîné aucune émission de radioactivité à l'environnement.